

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 25 juin 2020 à 20 heures

Date de convocation : 19 juin 2020

Date d'affichage : 19 juin 2020

Présents : BAVOUX Patrick, MARECHAL Maurice, CHARVET Didier, TEILLARD Christophe, GAUTHIER Stéphanie, NECTOUX Morgane, PROST Valentin, BUARD Vincent, GROS Antoine, ACHARD Ludovic, BAVOUX Laurence, SEVE Bénédicte, GAILLETON Jocelyne, GAILLARD Bruno et POUPON Jean-François

Absents : Néant

Secrétaire : MARECHAL Maurice

Le Maire ouvre la séance et indique l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- décision modificative
- suppression de la délibération pour la nomination des délégués du syndicat des eaux Bresse Suran Revermont

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 03 JUIN 2020**

Le compte-rendu du conseil municipal du 03 juin 2020 est approuvé sans remarque.

**ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE DISTRIBUTION  
D'EAU BRESSE-SURAN-REVERMONT**

Le Maire :

- rappelle la délibération du 03 juin nommant deux délégués (un titulaire et un suppléant) au sein du syndicat de distribution d'eau Bresse-Suran-Revermont.
- fait part du mail du syndicat en date du 16 juin informant que les délégués seront désignés par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse après l'élection de son Président. En conséquence, les communes n'ont donc pas de délibération à prendre à ce sujet dans l'immédiat.

*Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

**ANNULE** la désignation des délégués du syndicat de distribution d'eau Bresse-Suran-Revermont qui étaient **Délégué titulaire** : Maurice MARECHAL et **Délégué suppléant** : Jean-François POUPON.

**DECISION MODIFICATIVE**

Le Maire fait part du mail du Trésor Public signalant une anomalie budgétaire dans le budget primitif de la commune pour l'exercice 2020. Les comptes de reprises de résultats 001 et 002 ainsi que le compte 1068 ne doivent pas être arrondis mais être inscrits au budget pour leur montant exact (avec les centimes).

En effet :

- la reprise du résultat d'investissement au chapitre 001 a été inscrit pour 34 246 € alors que le déficit 2019 à reprendre s'élève à 34 245.19 €,
- L'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté a été inscrit pour 170 657 € au lieu de 170 657.08 €,
- L'affectation du résultat au compte 1068 a été inscrit pour 55 105€ au lieu de 55 105.53 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

**ACCEPTE** la décision modificative suivante :

## SECTION FONCTIONNEMENT

**DEPENSES** : Augmentation du compte 022 « dépenses imprévues » pour un montant de 0.08 €

**RECETTES** : Augmentation du compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 0.08 €

## SECTION INVESTISSEMENT

**DEPENSES** : Diminution du compte 001 « solde d'investissement reporté » pour un montant de 0.81 €

Augmentation du compte 020 « dépenses imprévues » pour un montant de 0.81 €

Augmentation du compte 020 « dépenses imprévues » pour un montant de 0.53 €

**RECETTES** : Augmentation du compte 1068 excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 0.53 €

### Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
<b>Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM</b>	<b>34 246.00 €</b>	<b>-0.81 €</b>	<b>1.34 €</b>	<b>34 246.53 €</b>
001 Solde d'exécution d'inv. reporté	34 246.00 €	-0.81 €	0.00 €	34 245.19 €
001/001	34 246.00 €	-0.81 €	0.00 €	34 245.19 €
020 Dépenses imprévues Invest	15 000.00 €	0.00 €	1.34 €	15 001.34 €
020/020	15 000.81 €	0.00 €	0.53 €	15 001.34 €
020/020	15 000.53 €	0.00 €	0.81 €	15 001.34 €
<b>Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM</b>	<b>90 105.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.53 €</b>	<b>90 105.53 €</b>
10 Dotations Fonds divers Réserves	90 105.00 €	0.00 €	0.53 €	90 105.53 €
1068/10	55 105.00 €	0.00 €	0.53 €	55 105.53 €
<b>Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM</b>	<b>20 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.08 €</b>	<b>20 100.08 €</b>
022 Dépenses imprévues Fonct	20 100.00 €	0.00 €	0.08 €	20 100.08 €
022/022	20 100.00 €	0.00 €	0.08 €	20 100.08 €
<b>Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM</b>	<b>170 657.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.08 €</b>	<b>170 657.08 €</b>
002 Excédent antérieur reporté Fonc	170 657.00 €	0.00 €	0.08 €	170 657.08 €
002/002	170 657.00 €	0.00 €	0.08 €	170 657.08 €

### Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
<b>Total général des dépenses d'investissement (1)</b>	<b>281 700.00 €</b>	<b>-0.81 €</b>	<b>1.34 €</b>	<b>281 700.53 €</b>
<b>Total général des recettes d'investissement (1)</b>	<b>281 700.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.53 €</b>	<b>281 700.53 €</b>
<b>Total général des dépenses de fonctionnement (1)</b>	<b>716 537.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.08 €</b>	<b>716 537.08 €</b>
<b>Total général des recettes de fonctionnement (1)</b>	<b>716 537.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.08 €</b>	<b>716 537.08 €</b>

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

## **DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le comptable public demande :

- d'admettre en non-valeur pour différents débiteurs dont le montant de la dette est inférieur à 30 € et ou pour lesquels les actes de poursuite sont restés infructueux
- de bien vouloir accepter ces créances en non-valeur par délibération nominative d'admission en non-valeur

Le montant des créances irrécouvrables s'élève à 901.87 € dont le détail est le suivant :

- Rugby Club de Béný (RCB) pour la mise à disposition des installations sportives pour un montant de 900 € au total (3x 300€) : titre 112 en 2014, titre 187 en 2015 et titre 192 en 2016
- Giroud Jacques : titre 204 de 2014 concernant la taxe de remembrement pour un montant de 0.72 €
- Morellet Mathilde : titre n° 10 de 2017 pour une partie du loyer logement communal pour un montant de 1.15 €

*Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

**DECIDE** d'admettre en non-valeur (référence n° 3975410231) les titres de recettes recensés ci-dessus pour un montant de 901.87 €

**DECIDE** d'imputer ces annulations de titres en dépenses de fonctionnement au compte 6571 « créances admises en non-valeur

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION : DESIGNATION COORDONNATEUR DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement qui se dérouleront du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2021 ;

Vu le code général des collectivités territoriales :

- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;
- Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
- Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

*Sur le rapport du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**DECIDE** à l'unanimité de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.

**NOMME** Patrick BAVOUX, Maire, et Christelle MOREL, secrétaire comme coordonnateur communal.

## **GROUPAMA : SINISTRE**

Le Maire informe les membres :

- Que le lundi 08 juin vers 11h00, l'employé communal en fauchant avec une débroussailleuse tondeuse à main a projeté un cailloux sur la fenêtre de la chambre de M. POUPON Jean-François domicilié 135 grande rue 01370 BENY
- qu'une déclaration a été faite auprès de l'assurance Groupama le 10 juin,
- du courrier de l'assurance indiquant que le dossier sera couvert au titre de la garantie responsabilité civile générale.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Le Maire indique :

**ATSEM** : Par courrier en date du 21 avril, Madame YONNET Maryvonne sollicite le renouvellement de sa disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Son remplacement est assuré par Coralie MAYER.

**CANTINE** : Le comité médical pour Madame VIOLY Christelle est fixé au 30 juin, pour une demande de congé longue maladie en mi-temps thérapeutique pour une durée de trois mois. Son remplacement est effectué par Valérie PONCET.

**ANIMATION** : Pour rappel Marina SEVE a été recrutée du 4 novembre 2019 au 03 juillet 2020 sur l'emploi d'accroissement temporaire d'activité pour une durée hebdomadaire de 13h72ème.

### **CONGÉS :**

- Agent d'entretien François PONTIUS : du 03 août au 23 août 2020
- Secrétaire Christelle MOREL : du 10 août au 30 août 2020.

**ECOLE** : Didier CHARVET, adjoint en charge des affaires scolaires informe que depuis le 22 juin, la restauration s'effectue en 2 services ; dans la salle Garavand pour les plus grands, et Primevère et Marmont pour les plus petits. Les plats chauds ont été réintégré.

La séparation des groupes d'élèves a bien fonctionné sous la surveillance de l'équipe d'animation du centre de loisirs. La reprise des cours s'est bien déroulée. L'équipe enseignante a parfaitement géré la situation difficile liée à la crise sanitaire.

**Départ de Vincent BUARD, conseiller pour raison personnelle.**

## **DEMANDE DE SUBVENTION A L'APPEL A PROJET INTITULE « LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020 »**

Maurice MARECHAL, Maire-adjoint :

informe que l'état lance un nouvel appel à projets intitulé « label écoles numériques 2020 », pour lequel une subvention de l'Etat couvrirait 50% de la dépense engagée avec un plafond à 7 000 €. Cette aide peut être sollicitée pour :

- des équipements numériques de la classe (dispositif interactif de visualisation collective par exemple) ;
- des équipements des élèves avec une solution type classe mobile ;
- des équipements numériques de l'école (dispositifs de prise de son et d'images, de traitement de l'image, des supports d'apprentissage du code-robots par exemple) ;
- des services numériques permettant les échanges entre les enseignants, élèves et parents (ENT, plateformes collaboratives..) ;
- des services nécessaires au déploiement des usages numériques en classe (réseau wifi de l'école) ;
- des dépenses d'ingénierie et d'accompagnement à la mise en place du projet dans la limite maximale de 20 % du coût total du projet.

- Précise que le dossier devait être envoyé le 24 juin au plus tard.
- Indique que l'équipe enseignante a été sollicitée, après avoir échangé avec la municipalité. Un devis d'un montant TTC de 9 947.88 € a été établi par la société CPRO pour l'acquisition de :
  - ✓ 1 vidéoprojecteur interactif
  - ✓ 1 ordinateur
  - ✓ 10 tablettes
- Indique que l'école a transmis tous les documents pour la constitution du dossier pour un envoi réalisé le 19 juin.

***Après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint, et délibéré, le Conseil Municipal :***

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de l'appel à projets « label écoles numériques 2020 » sur la base du devis de CPRO pour un montant TTC de 9 947.88 €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier (devis, convention...).

**INDIQUE** que le montant sera inscrit (en fonds propres) à l'opération matériel du budget primitif 2020.

Pour information : il est à prévoir en surplus du matériel couvert par la subvention pour un montant TTC de 1 702.68 € l'acquisition :

- D'un tableau blanc triptyque pour 600€ HT – 720 € TTC
- De la pose du tableau blanc et son calage avec pose des hauts parleurs
- D'un logiciel Office standard pour l'ordinateur de 74€ HT – 88.80 € TTC
- De 10 logiciels MOLPAE/Office Std 2019 pour les 10 tablettes à 74.49€ = 744.90 € HT – 893.88 € TTC

Le montant global de cette opération sera de 11 650.56 € TTC. A l'issue de ce projet, l'équipement informatique de l'école aura été totalement renouvelé et mis à jour.

## **BATIMENT STADE**

Le Maire informe que l'ancien conseil municipal avait validé l'opération d'extension et de rénovation de l'équipement sportif et festif du bâtiment du stade, afin d'accueillir des manifestations culturelles. Des subventions ont été demandées auprès de l'État (au titre de la DETR), de la région, du contrat ruralité et de bois région.

Après discussion, un groupe de travail a été créé en renfort de la commission bâtiment (Ludovic ACHARD, Laurence BAVOUX, Vincent BUARD, Bruno GAILLARD, Antoine GROS et Maurice MARECHAL), Jean-François POUPON, Morgane NECTOUX, Christophe TEILLARD et Didier CHARVET.

Une première réunion de travail sera fixée au stade pour définir les différentes modalités.

Une autre réunion avec les associations sera planifiée à la rentrée.

Une rencontre s'est tenue avec la Club de foot de Marboz pour connaître leurs intentions d'utilisation des infrastructures du stade pour les années à venir. Pour rappel, une convention a été signée en 2017 pour 4 ans.

Un rendez-vous a été sollicité auprès du district de l'Ain de foot.

## **DEVIS DIVERS**

**Cuisine de la cantine** : Lors de la dernière réunion du 03 juin, il avait été évoqué un rapport de contrôle sanitaire en date du 13 février 2020. Ce rapport indique que la peinture des murs et du plafond est vieillissante et écaillée par endroits. Le conseil municipal avait décidé de reporter sa décision au prochain conseil et d'inclure le devis de changement des éclairages.

Après discussion, et avis de la commission bâtiment le conseil valide le devis de Michaël BERGER pour un montant TTC de 4 171.20 € correspondant au lessivage, masticage, ponçage sur murs et plafond de la cantine et des toilettes-douche (de la cantine) ainsi que le devis de l'entreprise Neveu pour le changement des éclairages pour un montant TTC de 1 177.20 € en précisant que les travaux doivent être réalisés pendant les vacances de juillet/août 2020.

Après vérification, il a été constaté que la faïence était fortement détériorée à plusieurs endroits. Un devis a été demandé ce jour à l'entreprise NEVORET. Ce dernier sera présenté lors de la prochaine réunion.

**Véhicule Partner** : Acceptation des devis du garage RP MECA pour :

- Echange kit distribution + pompe à eau + courroir pour un montant TTC de 366.74 €
- Montage et achat de 4 pneus pour un montant TTC de 386.64 €.

**Tondeuse ISEKI** : 2 pneus ont été changés par RP MECA pour un montant TTC de 457.20 €.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Opération « volailles de Bresse »** : Dans le cadre de l'impact de la crise du Covid-19, la communauté d'agglomération du grand Bassin de Bourg en Bresse (CA3B) a décidé de soutenir les entreprises du territoire de la filière agricole (volaille de bresse, vins du Bugéy et horticulture) en proposant un groupement de commande volaille pour les cantines scolaires au prix de 4.50 € HT/kg.

La CA3B prendrait en charge 2.50 € HT/kg (sur les 7 € facturés) ainsi que la découpe et la livraison. Deux commandes par mois sont envisagées pour la période de septembre à décembre 2020 correspondant à 86 parts par commande.

**Nouvelle entreprise - Service à la personne** : Camille RAPHY au 236 route de la Vavre, tel 06/83/81/18/62 propose les activités suivantes : entretien de la maison, livraison de courses à domicile, soins et promenades d'animaux de compagnie, assistance administrative, garde d'enfants de plus de trois ans.

**Passerelle – pont des Leschères** : Par mail en date du 23 juin, une personne fait savoir que l'infrastructure d'un certain âge présente des signes de fatigue qui pourraient impacter la sécurité des usagers notamment agricoles. Une forte corrosion de la structure et des barrières de sécurité défectueuses sont à déplorer.

Le Maire indique que sur la commune il y a 7 ponts. Après discussion, le conseil municipal charge Valentin PROST conjointement avec la commission voirie (Christophe Teillard) de réaliser un diagnostic sur l'ensemble des ouvrages d'art.

**Elections sénatoriales** : Le décret de convocation des élections sénatoriales devrait paraître prochainement. Il précisera également la date de désignation des délégués des conseils municipaux et de leur suppléant, qui interviendra a priori **le vendredi 10 juillet**. La date de réunion qui sera fixée par le décret aura un caractère impératif : toute élection avant cette date ou après cette date serait illégale. Après discussion la réunion aura lieu à 19h30 le vendredi 10 juillet.

Consécutivement aux élections municipales qui sont récemment intervenues, le sénateur M. Patrick CHAIZE a entamé une série de visites auprès des Maires et de leurs équipes. La venue de M. CHAIZE en mairie est programmée samedi 27 juin 2020, à 9 h 30. L'ensemble du conseil municipal est convié à cette rencontre.

**Réouverture de l'accueil public du secrétariat** : Après discussion, le conseil municipal décide d'ouvrir l'accueil au public à compter du mardi 30 juin.

**Remise des dictionnaires** : L'équipe enseignante a le plaisir de convier l'ensemble du conseil municipal à la remise des dictionnaires aux élèves de CM2, le mardi 30 juin à 18h30 dans la cour de l'école. En raison des consignes sanitaires, seuls les parents des élèves de CM, la municipalité et les membres du Sou des écoles sont invités.

**Compteur électrique** : Enedis, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité procède au remplacement des compteurs. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la modernisation du réseau et apporte de nouveaux services. Ce changement de compteur est gratuit et sera effectué par l'entreprise partenaire SOLUTIONS 30.

**Sou des écoles** : Par mail du 21 juin, la présidente a fait part de sa démission. Tous les courriers devront être adressés à la secrétaire.

La Bazardouille devrait avoir lieu sous-réserve d'un nombre de bénévoles suffisant.

**Conseil d'école** : Le Maire donne le compte rendu de la réunion de ce jour où il a été fait état de l'annulation des activités à cause du covid-19. Projets pour 2020-2021 : voyage à Lamoura, art des couleurs, classe découverte, piscine, rencontres USEP, mur d'escalade. Les effectifs à la rentrée de septembre seraient de 87 élèves : maternelle : 29 (6 en petite section, 14 moyenne section, 9 grande section) et primaire 49 (9 en CP, 13 en CE1, 15 en CE2, 12 en CM1 et 9 en CM2)

**Vandalisme** : Des actes d'incivisme ont été constatés sur le parking ainsi que sur les toilettes publiques. Des contrôles vont être effectués. Il est demandé aux parents des mineurs de surveiller leurs enfants.

**Voirie** : Actuellement du 19 au 30 juin, les travaux de scarification + bicouche sur la Voie Communale n° 16 Route de Malaval et les travaux d'enrobé sur la Voie Communale n° 1 Route des Blancs, sont en cours.

### **Date des prochaines réunion du conseil municipal :**

- Vendredi 10 juillet à 19 h 30,
- Mardi 28 juillet à 20 h 00,
- Lundi 21 septembre à 20 h 00.